



N° DE DOSSIER

(Réservé à l'Organisation / For Administration only)

BON DE COMMANDE - VILLAGE EXPOSANTS

Clôture des inscriptions : Vendredi 15 Septembre 2017

- ACTIVITÉS:**
- Constructeurs / Importateurs
 - Editions (livres, posters, photos)
 - Concessionnaires
 - Jouets / Modèles réduits
 - Restauration / Entretien
 - Pièces détachées / Accessoires
 - Location / Assurance
 - Objets à thème auto (habillement, galeries d'art, ...)
 - Vente aux Enchères
 - Musées / Organisateur

Société : _____ Raison Sociale: _____

Nom du Dirigeant: _____

Marque(s) distribuée(s): _____

Adresse: _____

Code Postal: _____ Ville: _____

Téléphone: _____

Adresse e-mail: _____

Responsable du dossier : _____ Fonction : _____

Adresse de facturation (si différente) : _____

COCHER LA CASE CORRESPONDANTE		PRIX HT	QUANT.	TOTAL HT
<input type="checkbox"/>	Location emplacement (avec un minium de 5 mètres lineaires) / 2 bracelets week-end et 1 parking / Option les boitiers électriques.	60 €/mètre linéaire <i>(5 mètres mini)</i>		
<input type="checkbox"/>	OPTION : Boitier électrique - 3 kWh	150 €		
<input type="checkbox"/>	OPTION : Boitier électrique - 6 kWh	200 €		
<input type="checkbox"/>	Module couvert de 4 m x 3 m avec branchement électrique - 2 bracelets week-end + 1 parking officiel.	400 €		
<input type="checkbox"/>	Module couvert de 5 m x 5 m + 25 m ² de jardin avec branchement électrique - 4 bracelets week-end et 2 parkings officiels.	1 500 €		
OPTION				
<input type="checkbox"/>	Bracelet week-end	25 €	x	
- Conditions : 50 % à la commande et solde avant le mardi 19 Septembre 2017 sur présentation de facture.		Total des prestations HT		
- Règlement : Par chèque à l'ordre de SAS L.G.H.A ou par virement bancaire - RIB : 40978-00047-142292R001-26		TVA 20%		
IBAN FR66 4097 8000 4714 2229 2R00 126 - BIC : BSPFFRPPXXX		TOTAL TTC		

DATE :

Cachet de l'entreprise et signature

BON DE COMMANDE À RENVOYER À :

SAS L.G.H.A

B.P 155 - 74405 Chamonix Mont-Blanc
Cedex France

www.lesgrandesheuresautomobiles.com

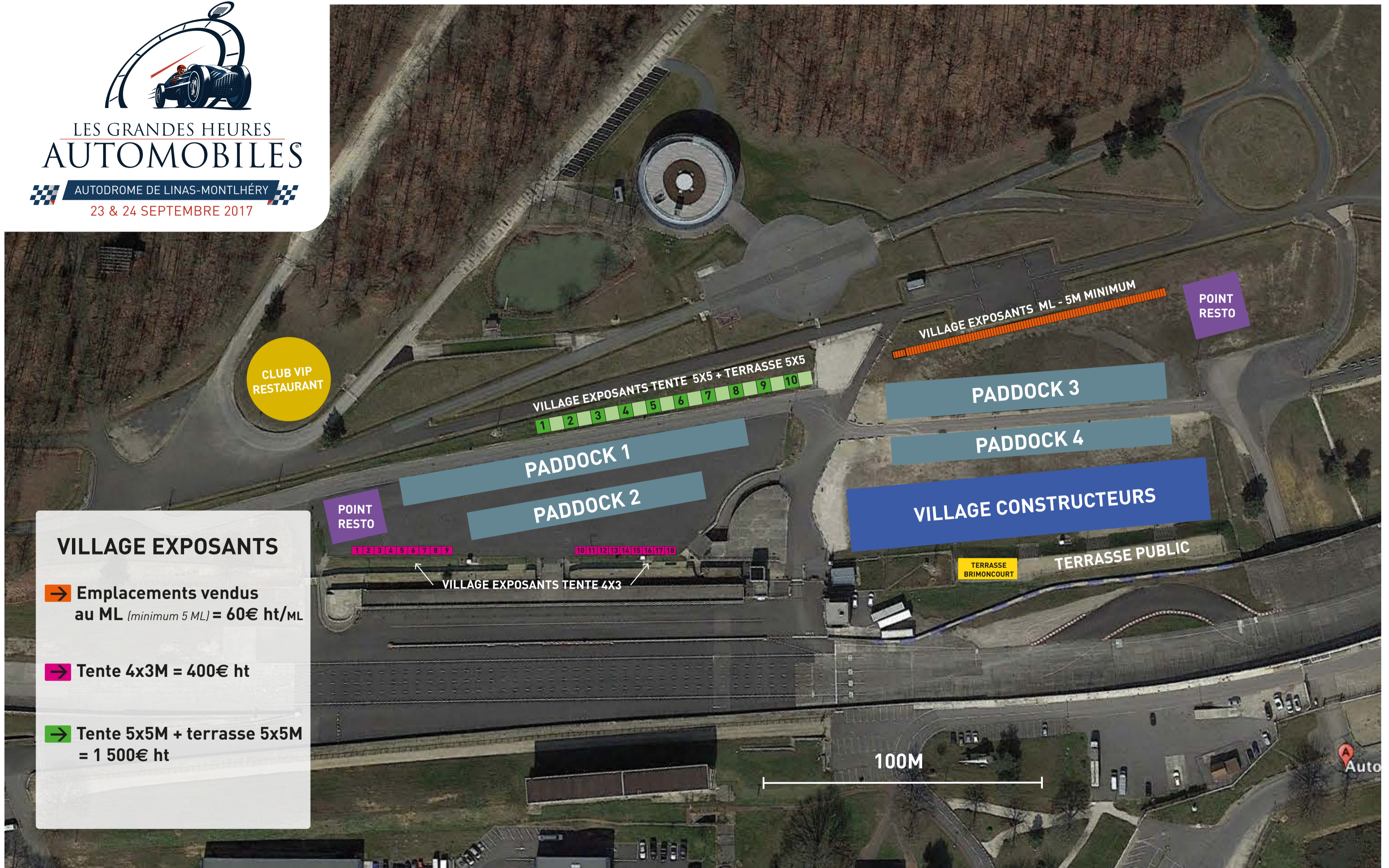
RENSEIGNEMENTS

Tel. / Office : +33 (0)4 50 91 98 19

Portable / Mobile : +33 (0)6 99 11 07 34

E-mail : nathalie.mauny@lesgrandesheuresautomobiles.com

PLAN D'IMPLANTATION DES EXPOSANTS ÉDITION 2017 - LGHA #3



VILLAGE EXPOSANTS

- Emplacements vendus au ML (minimum 5 ML) = 60€ ht/ML
- Tente 4x3M = 400€ ht
- Tente 5x5M + terrasse 5x5M = 1 500€ ht



LES GRANDES HEURES
AUTOMOBILES

AUTODROME DE LINAS-MONTHÉRY
23 & 24 SEPTEMBRE 2017

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

1/ ORGANISATION

Les Grandes Heures Automobiles sont organisées par la SAS L.G.H.A B.P 155 – 74 405 Chamonix Mont-Blanc Cedex – France.
Tél. : +33 (0)4 50 91 98 19 - Email : organisation@lesgrandesheuresautomobiles.com
Site : <http://lesgrandesheuresautomobiles.com>
Société par Action Simplifiée au capital de 4 000 euros – RCS ANNECY 811 541 309

2/ OUVERTURE

Les Grandes Heures Automobiles auront lieu les 22, 23 et 24 Septembre 2017 sur l'Autodrome de Linas-Monthéry.

Les horaires sont les suivants :

Vendredi 22 Septembre : 10h / 18h

Samedi 23 Septembre : 9h / 22h

Dimanche 24 Septembre : 9h / 18h45

Les exposants ou leurs représentants devront se conformer aux instructions du régisseur pour la réglementation des entrées et des sorties de marchandises, et notamment pour la circulation des véhicules de toutes sortes dans l'enceinte du village.

3/ ADMISSION VILLAGE COMMERCIAL, VILLAGE MARCHAND ET LOCATION D'EMPLACEMENT

Seuls pourront être admis professionnels, associés aux produits suivants : automobile, moto, accessoires dédiés aux véhicules et aux sports mécaniques, équipements électroniques, livres, objets d'art, produits de luxe, horlogerie, mode. Tous les produits et matériels présentés, destinés à être vendus sur le territoire français doivent être conformes à la réglementation française. Toute demande fera l'objet d'une étude par l'organisation suivi d'un retour.

4/ INSTALLATION

Les exposants et partenaires pourront prendre possession de leur emplacement à compter du vendredi 22 Septembre à 10h00 jusqu'à 18h00 pour l'installation. Les stands, modules de réception et d'exposition devront être installés pour l'arrivée du public le Samedi 9h00. Aucun débris de matériaux ou emballage, suite à l'aménagement et le déménagement du stand, ne devront être visibles dans l'enceinte du paddock pendant l'ouverture de celui-ci. Le matériel d'emballage devra être évacué avant l'ouverture du village au public. Toute infraction à cette clause sera sanctionnée. L'organisateur se réserve le droit de faire évacuer ces matériels aux frais de l'exposant.

5/ INSCRIPTION

La clôture des inscriptions est fixée au vendredi 15 Septembre 2017. Les demandes d'inscription doivent être adressées à : SAS L.G.H.A – B.P 155 – 74405 Chamonix Mont-Blanc Cedex – France. Téléphone : +33 (0)4 50 91 98 19 Ou par email à : nathalie.mauny@lesgrandesheuresautomobiles.com
Pour être prises en considération, les demandes devront être entièrement remplies, dûment signées, et accompagnées du règlement TTC dans sa totalité.

6/ CONDITIONS ET MODE DE RÈGLEMENT

- Conditions : 50 % à la commande et solde avant le mardi 19 Septembre 2017 sur présentation de facture.

- Règlement : Par chèque à l'ordre de SAS L.G.H.A ou par virement bancaire
RIB : 40978-00047-1422292R001-26 / IBAN FR66 4097 8000 4714 2229 2R00 126
BIC : BSPFFRPPXXX

7/ DÉMONTAGE

Tous les stands devront être entièrement évacués, matériels et décors compris, le lundi 25 Septembre avant 12h00.

8/ DOUANE

Il appartiendra à chaque exposant d'accomplir les formalités douanières pour les produits et les matériels en provenance de l'étranger.

9/ RÉSILIATION

La demande d'inscription, accompagnée du versement obligatoire, constitue un

engagement ferme. Les désistements doivent être communiqués par l'exposant par lettre recommandée adressée à la SAS L.G.H.A.

En cas de désistement d'inscription, l'acompte obligatoire reste acquis à l'organisateur. Si la résiliation intervient moins de 20 jours avant la date d'ouverture de l'événement, soit le vendredi 1 Septembre 2017, le paiement intégral des factures reste dû.

10/ DÉGRADATION

Les exposants et partenaires sont responsables pour eux-mêmes et pour les entreprises travaillant pour leur compte de tous les dégâts et dommages occasionnés aux terrains, lors du transport, de l'installation, du fonctionnement ou de l'enlèvement du matériel.

Il est formellement interdit de procéder à tout montage autre que celui du stand : pas de piquets plantés, pas de trous creusés, pas de maçonnerie pour toute autre construction, même légère sans accord de l'organisateur. Les exposants seront responsables des dommages que leurs installations causeraient aux structures mises à disposition, ainsi que des dégradations provenant d'usage abusif. Ils devront supporter les dépenses des travaux de réparation que pourraient entraîner leurs installations.

11/ ASSURANCE

La SAS L.G.H.A déclare avoir souscrit les assurances lui incombant en tant qu'organisateur de manifestations, y compris l'assurance annulation. Etant rappelé que conformément au règlement général des foires et salons, l'organisateur décline toute responsabilité au sujet des pertes, dommages ou vols subis par les exposants, sur les biens et matériels présentés et installés et qu'il ne saurait avoir à répondre des dommages que les exposants pourraient causer aux tiers. L'exposant affirme être assuré auprès d'une compagnie notoirement solvable pour sa responsabilité civile. Tout exposant, par le seul fait de sa participation, déclare renoncer, tant pour lui que pour ses assureurs, à tout recours qu'il serait en droit d'exercer contre l'organisateur et ses assureurs.

12/ TRACT, PROSPECTUS

Les circulaires, brochures, catalogues, imprimés ou objets de toute nature ne pourront être distribués par les exposants que sur leur stand.

13/ RÉGLEMENTATION SONORISATION

Les exposants ne peuvent en aucun cas utiliser leur propre sonorisation. L'organisation se réserve le droit d'assurer l'animation par la présence sur le village de speakers professionnels.

14/ COCKTAIL, BUFFET...

Tout exposant qui souhaite organiser sur son stand un buffet, cocktail... devra impérativement passer par le traiteur exclusif des Grandes Heures Automobiles 2017, BL Réception (www.blreception.com).

15/ FORCE MAJEURE – ANNULATION – REPORT

L'organisateur peut annuler ou reporter la manifestation en cas de force majeure. Toutes situations nouvelles, climatiques, économiques, politiques ou sociales, à l'échelon local, national ou international, constituent des cas de force majeure justifiant à tout moment, l'annulation ou le report de la manifestation. En cas d'annulation, l'acompte sera restitué à l'exposant.

16/ LITIGES

En cas de litiges entre l'organisateur et l'exposant, le tribunal de commerce du siège de l'organisateur sera seul compétent.

Nom et fonction du représentant habilité :

Fait à : Cachet et signature (obligatoires) :